

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 AVRIL 2020, À 19H00,
PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Noémi Soulard Sophie Bouchard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Assiste également à l'assemblée par vidéoconférence, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée de même que M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

1.1. 20-04-46 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité: « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

2. 20-04-47 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
- 1.1. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;
4. Dépôt du projet de règlement numéro 235 relatif aux frais d'administration
5. Correspondance;
6. Présentation des comptes à payer;
7. Diverses résolutions:
 - Demande d'exemption de taxe (vidange);
 - Taux d'intérêt sur arrérages de taxes et/ou droits de mutation – COVID-19;
 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (reddition de comptes 2019);
 - Achat et mise en place d'une boîte de dépôt;
 - Soumission pour abat-poussière;
 - Demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
8. Période de questions (de 19h30 à 20h);
9. Rapport de l'inspecteur municipal;
10. Suivi des actions à faire;
11. Rapport des activités du maire et des conseillers;
12. Sujets divers;
13. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
14. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. **20-04-48** : **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. **20-04-49** : **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 235 RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de prendre acte du projet de règlement présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. **CORRESPONDANCES**

▪ **20-04-50** : **DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DE VIDANGES**

ATTENDU QU'une demande est faite par le propriétaire du 430, 1^{er} et 10^e rang à l'effet que le service de collecte de matières résiduelles et recyclables n'est pas vraiment utilisé puisque les installations ne servent que quelques semaines en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les frais de collecte de la résidence ou roulotte présente sur ledit terrain sont pour chalet, donc à un tarif de 116.16\$ annuellement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la demande soit rejetée étant donné que le service est disponible et à tarif réduit étant donné l'usage des lieux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-51** : **DEMANDE D'ANNONCE POUR LOTS À VENDRE**

CONSIDÉRANT la demande faite pour l'annonce de deux lots privés par la propriétaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de faire paraître une annonce dans le prochain journal l'Entrain et de publier sur la page Facebook « Ça bouge à La Reine »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-52** : **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour mars 2020, au montant de 25 551.81 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en mars 2020, au montant net de 9 236.05 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en mars 2020, totalisant un montant de 11 180.91 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **20-04-53** : **DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DE VIDANGES**

ATTENDU QU'une demande est faite par les propriétaires du 502, 1^{er} et 10^e rang à l'effet que le service de collecte de matières résiduelles et recyclables n'est pas utilisé puisque la résidence ne serait plus habitable.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité qu'une évaluation de la résidence soit demandée par les propriétaires à un évaluateur de manière à démontrer que ladite résidence n'est plus habitable.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-54 :** **TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGE DE TAXES ET/OU DROITS DE MUTATION – COVID-19**

ATTENDU QU'en raison des conséquences économiques causées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le contexte actuel, sachant que plusieurs personnes ont perdu leur emploi ou sont confinés, sans salaires pour certains;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent cette décision dans le but d'aider ses citoyens et alléger un tant soit peu le stress causé par cet événement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE les taux d'intérêts et de pénalités de la résolution numéro 19-04-66 sont suspendus et sont fixés à « 0% » jusqu'au 1^{er} octobre 2020 pour les taxes municipales 2020 ainsi que les droits de mutation pour les transactions ayant eu lieu en 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-55 :** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (REDDITION DE COMPTES 2019)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 187 303.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Normand Moore, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de La Reine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-56 :** **ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE – 2020**

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service présentée par Somavrac, et d'autoriser l'achat d'abat poussière liquide, soit 58 000 litres de chlorure de calcium liquide à 35%, au coût de 0,4202\$/litre, incluant le produit, le transport et l'épandage pour un total de 24 371.60\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-57 :** **FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QU'il y a trois dates de dépôt de projet, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : « Travaux sylvicoles » et « Travaux d'accès »;

ATTENDU QUE le premier paragraphe de l'article 14.3 A) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

« L'aide annuelle octroyée par municipalité ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$). Chaque municipalité a la possibilité d'utiliser ce cinq mille dollars (5 000 \$) sur ses lots épars ou sur sa convention d'aménagement forestier, et ce, que la municipalité soit regroupée ou non. »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sophie Bouchard, appuyée par Mme Noémi Soulard, il est unanimement résolu :

- Que la municipalité de La Reine ne déposera pas de projet au Fonds de mise en valeur en 2020. Conséquemment, elle autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à allouer la somme de cinq mille dollars (5 000 \$) qui lui est disponible à l'Association Multi-ressources La Dualco pour la réalisation des activités admissibles prévues dans son projet déposé au Fonds de mise en valeur en 2020.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-58 :** **APPUI DU PROJET - FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : « Travaux sylvicoles » et « Travaux d'accès »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Noémi Soulard, appuyée par M. Normand Moore, il est unanimement résolu :

- D'appuyer la demande d'aide financière de l'Association Multi-ressources La Dualco au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un montant maximum de 107 152.34 \$.
- Il est également résolu d'autoriser M. Jean-Guy Boulet à signer la documentation relative au projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

N/A

8. **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur ne participe pas à la vidéoconférence.

9. **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **20-04-59 :** **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE divers échanges et rencontres ont eu lieu au cours de la dernière année avec le Ministère des Transport, dans le cadre de la fermeture du pont P-00242;

ATTENDU QUE divers échanges et rencontres ont également eu lieu avec les deux propriétaires riverains résidants à l'Ouest du pont P-00242 dans ce même dossier;

ATTENDU QUE des ententes de principe sont intervenues avec les deux propriétaires riverains quant à la fermeture et au démantèlement du pont P-00242;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité,

- Que la municipalité informe le Ministère des Transports du Québec de son intérêt à intervenir dans une convention d'aide financière avec le Ministère pour dégager les sommes requises afin de permettre à la municipalité de concrétiser les ententes financières conclues avec les sus dits propriétaires riverains,
- ET QU'À la suite d'une entente entre le Ministère et la municipalité quant aux modalités à convenir, le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite convention d'aide financière.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-04-60 :** **MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QU'une rencontre de travail avait été prévue le 14 avril 2020 pour les membres du conseil;

CONSIDÉRANT les mesures de distanciation sociales requises suite à l'écllosion de la pandémie de la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité de remettre ladite rencontre prévue au 26 mai 2020 à 18h30.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

11. **SUJETS DIVERS**

12. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

13. **20-04-61 :** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h55.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.